

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

SICMA AERO SEAT

Sièges P.N.C.

Pose de caches de protection

1. MATERIELS CONCERNES

La présente consigne de navigabilité concerne les sièges personnels navigant commerciaux SICMA AERO SEAT des séries :

150 - 151 - 160 - 161

tous part numbers, tous numéros de série.

Ces sièges sont notamment installés sur certains avions AIRBUS INDUSTRIE A319, A320, A321, mais peuvent éventuellement être installés sur d'autres avions.

2. RAISONS

Le mécanisme au dos du siège a un interstice où un enfant peut se coincer les doigts et se blesser en

Le but de cette consigne est de rendre impérative la pose de caches masquant cet interstice et ainsi d'éviter tout contact avec le mécanisme de repli du siège.

La Révision 1 de la consigne supprime dans le nota la référence à la modification AIRBUS INDUSTRIE 27573.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

Avant le 1er février 1999, installer sur chaque siège concerné deux caches P/N 160100-49 en respectant les instructions données au paragraphe 2 de l'un des Services Bulletins SICMA AERO SEAT :

- ◊ Service Bulletin 150-25-026 ou
- ◊ Service Bulletin 151-25-027 ou
- ◊ Service Bulletin 151-25-032 ou
- ◊ Service Bulletin 160-25-028 ou
- ◊ Service Bulletin 161-25-029.

R et remplacer la plaquette d'identification actuelle par une nouvelle, selon les instructions du paragraphe 3 du Service Bulletin.

..../...

Note : Méthodes alternatives de conformité

Pour les avions AIRBUS INDUSTRIE A319, A320, A321, l'application du Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1208 est accepté comme méthode alternative de conformité à la présente

4. REFERENCES

SICMA AERO SEAT Service Bulletin 150-25-026,
SICMA AERO SEAT Service Bulletin 151-25-027,
SICMA AERO SEAT Service Bulletin 151-25-032,
SICMA AERO SEAT Service Bulletin 160-25-028,
SICMA AERO SEAT Service Bulletin 161-25-029.
AIRBUS INDUSTRIE Service Bulletin A320-25-1208.

La présente Révision 1 remplace la CN 98-341(B) du 26/08/1998.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 05 SEPTEMBRE 1998
Révision 1 : 03 OCTOBRE 1998